

La France et le Canada ont de multiples raisons d'entretenir les liens d'une amitié franche et sincère. La mesquinerie, la rancune, les opinions différentes ne doivent pas altérer ces liens. On pourra dire qu'il s'agit là d'une tempête dans un verre d'eau, je répondrai qu'il arrive souvent que ces tempêtes marquent le début d'hostilités inutiles.

Monsieur l'Orateur, que le premier ministre soit franc. S'il n'a pas de raisons valables à donner—comme le laisse supposer son silence—qu'il s'explique sans détour. En attendant, il peut toujours s'inspirer de la lecture des mémoires du général de Gaulle.

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en l'absence du très honorable premier ministre et de son secrétaire parlementaire, l'honorable député d'York-Nord (M. Danson), qui prennent actuellement part à une réunion importante avec les représentants du gouvernement américain, à Ottawa, je voudrais répondre à l'honorable député de Champlain, mais, à la suite des deux mises au point appropriées de la présidence, je pense que je n'ai rien à ajouter.

J'aurais volontiers porté à l'attention du très honorable premier ministre ou de son secrétaire parlementaire les propos de l'honorable député de Champlain, mais il n'y a vraiment rien à porter à l'attention de qui que ce soit. Je n'ai rien d'autre à ajouter, sinon que le gouvernement canadien a été très honorablement représenté aux funérailles du général de Gaulle par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp).

SPECTACLE D'UN AVORTEMENT ILLÉGAL AU PROGRAMME «WEEKEND» DE RADIO-CANADA

[Traduction]

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai posé au secrétaire d'État une question en trois points au sujet du spectacle d'hier soir au programme «Weekend» de Radio-Canada. Pour des raisons que lui seul connaît, le ministre n'a pas répondu à ma question, mais j'espère obtenir des réponses ce soir, car, j'en suis sûr, s'il avait vu ce programme, il aurait probablement ressenti la même inquiétude et le même dégoût que moi. Monsieur l'Orateur, il est presque inutile d'exprimer des inquiétudes aux représentants de Radio-Canada, car ils ont encore moins d'égards que le ministre pour les instances des citoyens et des députés.

Une partie du programme en question que je réprouve était la présentation d'un avortement. Cela commençait par l'appel qu'adressait une jeune fille de Vancouver à une clinique d'avortement de Los Angeles, suivait l'intervention chirurgicale, par le procédé de suction par le vide, et le tout se terminait par les soins post-chirurgicaux à la patiente.

J'aimerais savoir en particulier si les personnes qui ont participé à ce programme furent payées directement ou indirectement pour leur participation à un avortement criminel et illégal; mais bien d'autres questions me viennent à l'esprit. S'agissait-il d'une patiente réelle subissant vraiment un avortement ou était-ce une actrice? Son avortement et son billet d'avion et toutes les dépenses encourues étaient-elles assurées à l'aide de deniers publics? Comment la société Radio-Canada a-t-elle trouvé cette jeune personne et comment a-t-elle réalisé

cette émission? Les médecins ou la clinique ont-ils reçu des rémunérations directes ou indirectes de Radio-Canada? Ce programme a-t-il été visionné ou approuvé par la direction de Radio-Canada?

En fin de programme, Radio-Canada a annoncé qu'on donnerait la semaine prochaine les résultats d'un sondage d'opinion. Monsieur l'Orateur, je serais curieux de savoir si cela vise à influencer le public plutôt qu'à nous dire ce qu'il pense. Est-ce que cette jeune personne de Vancouver fait partie du complot diabolique visant le groupe de jeunes personnes ignorantes qui ont créé à Votre Honneur tant de difficultés et ont fait montre d'un tel manque de respect envers la Chambre et la démocratie plus tôt cette année?

Doit-on voir dans cette émission un élément du complot dont l'objet est d'influencer l'opinion publique ou l'expression, de la part du réalisateur et de certains fonctionnaires de Radio-Canada, d'une certaine sympathie pour la cause de l'avortement libre. Cette façon stupide de saboter le débat qui doit se dérouler à la Chambre, en présentant une émission d'aussi mauvais goût, est moralement offensante pour un grand nombre de Canadiens. A mon avis, monsieur l'Orateur, le ministre sera complice de cette affaire s'il permet la présentation de ce rapport, probablement après de nombreuses révisions, plusieurs entrevues organisées et l'appréciation habituelle de scènes-chocs déformées. Si les hauts fonctionnaires de Radio-Canada ont un tel pouvoir, ils prostituent sûrement leur mandat en consentant à la présentation de pareilles émissions.

Je demandais, dans la dernière partie de ma question, monsieur l'Orateur, à quelle fin on avait réalisé cette émission. Cette fin est-elle valable, ou est-ce simplement une autre tentative de Radio-Canada d'influencer l'appréciation des émissions en en présentant encore une qui constitue une insulte à la morale d'un grand nombre de spectateurs canadiens qui paient pour de pareilles absurdités. A chaque nouvelle émission d'un goût aussi douteux, monsieur l'Orateur, les buts, les objectifs et les fins de nos réseaux nationaux deviennent de plus en plus suspects. Un réseau, CBC, semble résolu à détruire les valeurs et les fibres morales de notre société tandis que l'autre, Radio-Canada, paraît déterminé à détruire nos organismes gouvernementaux élus et notre régime démocratique. Il est vrai que le gouvernement a accordé à la haute direction de Radio-Canada une autonomie qui place pratiquement cet organisme hors d'atteinte de toute autorité. Si les responsables ne peuvent cesser de déléguer leurs pouvoirs à toutes sortes d'irresponsables et s'ils n'ont pas assez de courage et de bon sens pour accepter leurs responsabilités et de prendre les décisions nécessaires pour mettre fin à une utilisation aussi abusive de notre réseau national de télévision, ils devraient donner leur démission. Aucune émission offensante pour la morale ne peut se justifier et ce dernier exemple dépasse de loin les bornes de la décence et les buts des émissions.

J'espère que le ministre insistera pour obtenir des réponses et des explications complètes sur ces questions et qu'il acceptera comme un devoir inhérent à sa charge de rendre compte à la Chambre de ces explications. Je présente cette proposition, monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Sullivan) et de bien d'autres députés.